

Séance Ordinaire du 12 avril 2022

Date de la

Convocation :

8 avril 2022

Date d’Affichage :

13 avril 2022

Objet : Délibération n° 2022-033

Budget CEMBREU : Affectation du compte de résultat 2021.

**L’an deux mille vingt-deux, le douze avril à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 1

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représentée : Mme GRANET Céline par M. MASSON Jean-Pierre.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l’affectation du résultat constaté au compte administratif 2021 du budget CEMBREU.

VU le solde d’exécution d’investissement 2021 :

Réalisé : + 26 679.80 €.

VU le résultat de fonctionnement 2021 :

+ 17 011.94 €

VU l’avis favorable de la commission « Finances, Administration Générale »,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité, décide :

➤ D’affecter la somme de 17 011.94 €. en report de fonctionnement au compte 002 du budget CEMBREU 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE